

VIE COMMUNALE



[Réseau de chaleur : Circulation perturbée dans le bourg](#)

Durant toute la période des travaux relatifs à la construction du réseau de chaleur, la circulation dans le bourg de Beynat va être perturbée jusqu'au 31 juillet.

[En savoir plus... Réseau de chaleur : Circulation perturbée dans le bourg](#)



[Résultat des élections relatives aux biens de section d'Espagnagol](#)

Les élections relatives au renouvellement de la commission syndicale des biens de section d'Espagnagol se sont tenues le dimanche 25 avril à la mairie de 8h à 18h. Les électeurs concernés étaient les habitants ayant leur domicile fixe et réel sur la section et inscrits sur la liste établie par la sous-préfecture en date du 04 mars 2021.

[En savoir plus... Résultat des élections relatives aux biens de section d'Espagnagol](#)



[Clap de fin pour « Festin d'auteurs »](#)

L'association beynatoise « Festin d'Auteurs » organisera le lundi 10 mai à 18h30 en visio-conférence ce qui sera sa dernière assemblée générale. Une dernière et ultime réunion qui mettra un terme à une décennie d'histoire marquée par l'organisation en 2011, 2013, 2015 et 2018 du premier salon de livre de cuisine en Limousin « Festin d'auteurs ».

[En savoir plus... Clap de fin pour « Festin d'auteurs »](#)



[Prolongation du port du masque en Corrèze](#)

Vous habitez dans une ville de 2500 habitants ou plus ? Le port du masque est alors obligatoire partout sur la voie publique. Vous habitez dans une ville de moins de 2500 habitants ? Le port du masque est alors obligatoire uniquement sur et aux abords des marchés ouverts, des établissements scolaires, des gares et des parkings de supermarchés.

Nouvel Arrêté préfectoral du 16 avril [:ici](#)

[En savoir plus... Prolongation du port du masque en Corrèze](#)

[La cérémonie du 25 avril \(journée du souvenir des victimes de la déportation\)à huis clos](#)

Le dernier dimanche d'avril est chaque année dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale. Cependant la situation sanitaire et les mesures de confinements ne permettent pas de tenir cette année encore cette cérémonie patriotique dans son format habituel.

[En savoir plus... La cérémonie du 25 avril \(journée du souvenir des victimes de la déportation\)à huis clos](#)



[Changement de local pour l'opticienne Paule Estelle Coulibaly.](#)

L'opticienne Paule Estelle-Coulibaly vient de s'installer dans son nouveau local commercial, désormais situé au croisement des principaux axes du centre bourg, à la place de l'ancien café « Le Cabassou ».

[En savoir plus... Changement de local pour l'opticienne Paule Estelle Coulibaly.](#)



[Les valeurs de l'olympisme à travers une exposition](#)

Quelques jours avant la fermeture des établissements scolaires, certaines classes du collège Amédée Bish de Beynat ont pu découvrir au gymnase dans le cadre du programme « Histoire, Sport et Citoyenneté » mis en place par la CASDEN, une exposition de 30 panneaux sur les Jeux Olympiques mettant à l'honneur 30 destins exceptionnels et 30 valeurs sur les 30 olympiades de 1896 à 2024.

[En savoir plus... Les valeurs de l'olympisme à travers une exposition](#)



[Le projet " Arts, Citoyenneté et Développement Durable" se concrétise](#)

Le projet original "Arts, Citoyenneté et Développement Durable" qui avait pris du retard en 2020 à cause de la situation sanitaire a commencé à prendre forme sous les traits d'une première réalisation concrète. En effet, quelques jours avant la fermeture de l'école ...

[En savoir plus... Le projet " Arts, Citoyenneté et Développement Durable" se concrétise](#)



[Nouvelle attestation dérogatoire pour vos déplacements](#)

Une nouvelle attestation a été mise en ligne hier samedi 3 avril , pour justifier vos déplacements pendant ce troisième confinement.

Vous pouvez la télécharger ici en PDF : [Nouvelle attestation](#)

[En savoir plus... Nouvelle attestation dérogatoire pour vos déplacements](#)



[Interdiction de brûler les déchets verts](#)

En raison des conditions climatiques actuelles, le département de la Corrèze est placé en risque très sévère

incendie/feux de forêts. Les services de la Préfecture vous rappellent que conformément à l'arrêté préfectoral portant réglementation de l'usage de feux sur le département du 07 avril 2015, le brûlage des déchets verts est interdit.

L'arrêté préfectoral : [ici](#)

[En savoir plus... Interdiction de brûler les déchets verts](#)

Page 8 de 35

- [« Première](#)
- [Précédente](#)
- [5](#)
- [6](#)
- [7](#)
- 8
- [9](#)
- [10](#)
- [11](#)
- [Suivante](#)
- [Dernière »](#)